***Lettre d’engagement***

Les soussignés, **X** [*nom maître de stage*], réviseur d’entreprises personne physique, domicilié à [*adresse*], inscrit au registre public des réviseurs d’entreprises sous le numéro d’enregistrement **A0000** depuis le [*date d’inscription au registre public*], ci-après dénommé « le maître de stage »

et

[Nom du cabinet de révision], ayant son siège social à Ville, Rue, Numéro, inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ("IRE") sous le numéro B0000, représenté par Madame / Monsieur X, associé(e) responsable,

s’engagent sur l’honneur à mettre en oeuvre les différents principes qui suivent tout au long du stage de Madame / Monsieur **Y** [*nom stagiaire*].

1. Le cabinet de révision dispose actuellement d’un volume de travail suffisant en missions révisorales et d’une organisation appropriée pour que le stagiaire puisse prester au minimum un volume de 1.000 heures par an en missions révisorales. Le maître de stage veillera à ce que ces missions se répartissent au mieux entre les différents domaines d’activités possibles (mandats de commissaire, missions spéciales, etc.) et offrent une variété sectorielle satisfaisante.

2. Le maître de stage accordera au stagiaire les disponibilités voulues pour qu’il puisse participer aux séminaires de stage ainsi qu’à d’autres journées de formation organisées par l’IRE. La formation dispensée par l’IRE ne peut toutefois constituer qu’un complément à la formation donnée par le maître de stage, tâche qui lui revient au premier chef. Il veillera donc personnellement à ce que le stagiaire reçoive une formation de qualité.

3. Le maître de stage veillera à ce que le stagiaire participe au maximum, et en fonction des possibilités d’organisation du cabinet de révision dont il fait partie, à des missions réalisées sous sa responsabilité. Si le cabinet de révision dispose de plusieurs sièges dans le pays, le maître de stage veillera à ce que le stagiaire soit attaché de préférence à son bureau. Le maître de stage consacrera personnellement suffisamment de temps au suivi des travaux du stagiaire et à l’évaluation de ses progrès professionnels.

4. Le maître de stage attirera l’attention du stagiaire sur l’importance d’acquérir une maturité professionnelle digne de la profession. Un réviseur d’entreprises n’est pas seulement un technicien. Il doit aussi être à même de s’exprimer en public (assemblée générale, conseil d’entreprise, autorités de contrôle, etc.) avec clarté et fermeté. Le maître de stage veillera à assurer au stagiaire la possibilité de se former à cet égard.

5. Le maître de stage est d’avis que le stagiaire dispose des atouts nécessaires pour entamer un stage fructueux.

Fait à [*lieu*], le [*date*]

Le maître de stage Nom du cabinet de révision

Représenté par

(l’associé responsable)